

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN254

présenté par

Mme Santiago, Mme Rabault, Mme Pic et Mme Thomin

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 71 par la phrase suivante :

« L'effort financier dans le domaine des infrastructures pour réduire la dette grise sera amplifié, tant dans le domaine des infrastructures technico-opérationnelles que dans les domaines du logement et de l'hébergement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à préciser l'effort d'investissement pour résorber la dette grise. En effet les efforts de la précédente LPM doivent perdurer, de nombreux bâtiments sont vétustes, et bien que la dette grise se réduise progressivement, il reste encore beaucoup de travail à accomplir pour offrir des conditions de vie et de travail décentes à des milliers de militaires.